

## **Recensement partiel du 20 janvier au 26 février 2022**

Depuis le 20 janvier dernier, un recensement d'une partie de la population de Chambly est en cours. Obligatoire et diligenté par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), il se déroulera jusqu'au 26 février 2022. Comme pour toutes les communes de plus de 10 000 habitants, 8% des foyers de la commune sont recensés.

Carine Moeyaert et Cédric Bemer, les deux agents recenseurs de la mairie sont munis d'une carte professionnelle. Ils vous guideront pour votre recensement et vous apporteront leur aide en cas de besoin. Toutes les informations demandées resteront bien entendu strictement confidentielles. Si vous souhaitez davantage d'informations, vous pouvez contacter les services de la mairie au 01 39 37 44 00.

Bon recensement si vous faites partie des 350 logements recensés cette année !

Publié le 20 janvier 2022